

Règlement du concours de bande dessinée sur le thème : **MA MAMIE A QUELQUE CHOSE DE SPÉCIAL**

1. À l'occasion des 24^{es} Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens qui se dérouleront les 1^{er} et 2 juin 2019, l'association On a Marché sur la Bulle organise un concours régional de bande dessinée.
2. Le thème de ce concours est le suivant : « **Ma mamie a quelque chose de spécial** ».
3. Le concours est ouvert à toutes les personnes n'ayant jamais publié dans une revue professionnelle, n'ayant pas gagné une des précédentes éditions du concours dans la catégorie qui est la leur en 2019 et habitant dans la région Hauts-de-France.
4. Les travaux se composeront d'une à deux planches de bande dessinée au plus, dessinées d'un seul côté.
5. Format minimum des planches : A4 (21*29,7), format maximum : A3 (29,7*42).
6. Toutes les techniques sont autorisées (stylo à bille, feutre, encre de chine, encre de couleur, etc.). Tous les styles (humour, réalisme, etc.) sont pris en compte. Tous les traitements du sujet sont acceptés.
7. Les photocopies et les plagats de bandes dessinées publiées sont interdits. Seuls les originaux seront acceptés. En cas de travail numérique (mise en couleur informatique), les candidats devront fournir les originaux noir et blanc et des tirages couleur.
8. Devront figurer sur le verso de la planche, le titre de l'histoire et le nombre de planche(s) (ainsi que l'ordre des planches entre elles), les nom, prénom, âge, classe s'il y a lieu, adresse du participant et une adresse e-mail. Tout cela devra figurer lisiblement sous peine d'exclusion du concours.
9. Les réalisations sont à envoyer ou à déposer à l'adresse suivante : Concours de bande dessinée, **Association On a Marché sur la Bulle, 147b rue Dejean, 80000 AMIENS**. Les envois devront être correctement affranchis, protégés et non pliés.
10. Les planches devront être transmises au plus tard **le 8 mai 2019**, dans les locaux de l'association.
11. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des originaux. Ces derniers seront rendus sur simple réclamation après la manifestation.
12. Un premier jury composé de membres de l'association se réunira en amont du festival et désignera sur l'ensemble des planches reçues les finalistes présélectionnés selon la catégorie pour laquelle ils concourent. Les planches des finalistes seront exposées pendant la durée du salon. Les finalistes exposés seront prévenus par courrier avant le salon.
13. Le jury final, composé de professionnels de la bande dessinée, d'acteurs de la vie économique locale et de représentants des Rendez-Vous, attribuera des prix répartis comme suit :
 - Un prix « **toutes catégories** » couronnera le meilleur de tous les travaux reçus, toutes catégories confondues (sans limite d'âge) et sera doté de 150 € de bons d'achat en bandes dessinées.
 - Un prix « **écoles élémentaires** » pour les jeunes qui sont scolarisés dans le primaire, qui sera doté de 150 € de bons d'achat en bandes dessinées.
 - Un prix « **collèges** » pour les jeunes scolarisés en collège, qui sera doté de 150 € de bons d'achat en bandes dessinées.
 - Un prix « **lycées** » pour les jeunes des lycées, lui aussi doté de 150 € de bons d'achat en bandes dessinées.Les bons d'achats en bandes dessinées sont à utiliser chez Bulle en stock, librairie spécialisée en bande dessinée et partenaire du festival (4 rue du marché Lanselles à Amiens) ou sur les librairies du festival.
Des lots de consolation pour les travaux des finalistes exposés sur le salon seront remis sur place lors de l'annonce des lauréats à **ceux qui auront fait le déplacement**. Ces prix ne seront en aucun cas convertibles en argent, ni en aucune autre marchandise. Des classes ou groupes de scolaires peuvent participer. Pour les participations collectives, le prix sera partagé entre les participants ou remis à l'établissement.
14. La liste des résultats sera publiée par voie de presse et lors des Rendez-Vous. Les finalistes (5 à 6 finalistes par catégorie) seront au préalable informés de leur nomination en présélection par courrier et conviés à la remise des prix. Leurs travaux seront exposés sur le salon. La remise des prix aura lieu **le dimanche 2 juin 2019 à 15h** sur le salon. Tous les participants seront contactés pour leur signifier s'ils sont ou non présélectionnés.
15. Les organisateurs se réservent à tout moment et sans préavis la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation au concours ou de l'annuler sans préavis ni justification le cas échéant.
16. Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement par le participant ou par son représentant légal pour les mineurs.